

Rapport de la Commission de recours Concernant le préavis Municipal N°03/2021

Octroi à la Municipalité d'une autorisation de plaider pour la durée de la législature 2021-2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de recours est divers composée de Mesdames Murielle Guex, Karen Mermod, Messieurs Pascal Jaccard, Louis Thévenaz, suppl, Gilles Gander, Patrice Oberson et le rapporteur Daniel Previtali,

S'est réunie le 27.09.2021 pour étudier le préavis susmentionné et octroyer à la Municipalité le droit de plaider le long de toute la législature 21/26.

Comme de coutume en début de chaque législature, la Municipalité doit demander une autorisation de plaider, ce qui signifie que celle-ci pourrait en cas de besoin saisir la Justice ou les compétences d'un avocat pour attaquer ou se défendre contre une quelconque personne ou association en cas de litige entre les parties.

L'autorisation demandée au Conseil pour plaider doit être à notre avis accordée à la Municipalité car celle-ci permet de maintenir la discrétion sur de telles affaires, ce qui peut être un avantage.

En effet, si nous n'accordions pas cette autorisation, la Municipalité devrait lors de chaque Conseil venir alors demander une autorisation et, cela étant publique, porterait préjudice à la discrétion nécessaire en de telles actions.

Il est à remarquer que la Municipalité a toujours utilisé cette autorisation avec une extrême prudence et qu'elle peut le faire dans les limites financières qui lui sont octroyées par le préavis 04-2021/26 que nous allons traiter ce soir.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de recours et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité de Bullet une autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes instances judiciaires et de pouvoir, transiger compromettre ou passer expédient pour la législature 2021/2026

Bullet, le 27.09.2021

Le rapporteur : Daniel Previtali

Les membres : Murielle Guex, Karen Mermoud, Louis Thévenaz, Pascal Jaccard, suppléants, Oberrson Patrice et Gilles Gander.
rapporteur: Daniel Previtali